Le Pass Culture : pour faciliter l'accès à la culture

publié le 23/01/2022

Sommaire :

- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en partenariat avec le ministère de la Culture, déploient le Pass Culture dès la classe de 4e à partir de janvier 2022.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en partenariat avec le ministère de la Culture, déploient le Pass Culture dès la classe de 4e à partir de janvier 2022.

Tous les jeunes de 15 à 17 ans bénéficient à partir de janvier 2022 d'un crédit pass Culture. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc.

Le dispositif est mis en place progressivement :

- le 10 janvier 2022 pour les jeunes de 17 ans (30 euros)
- le 20 janvier 2022 pour les jeunes de 16 ans (30 euros)
- le 31 janvier 2022 pour les jeunes de 15 ans (20 euros)

4 étapes pour accéder au dispositif

- Télécharger l'application pass Culture
- Se munir de ses identifiants EduConnect (disponibles auprès de son établissement) et créer un compte
- Ouvrir des droits grâce à ses identifiants EduConnect
- Utiliser son crédit en achetant des produits culturels*

Envie de découvrir une exposition ou un nouveau livre ? D'aller à un concert ou au cinéma ?

Vous avez entre 15 et 17 ans ?
Profitez du pass Culture !
Jusqu'à **30 euros** par an pour vos achats et activités culturels

pass Culture

Pour en bénéficier, **activez votre compte ÉduConnect**

Activez votre compte sur moncompte.educonnect.education.gouv.fr : vous en aurez besoin pour disposer de votre crédit sur l'application **pass Culture**, à partir du 10 janvier.

Vos identifiant et mot de passe ÉduConnect vous sont communiqués par votre établissement. Si vous ne les avez pas encore ou si vous les avez perdus, demandez-les dès maintenant à votre professeur principal.

Toutes les infos sur **education.gouv.fr/passculture**

LE PASS CULTURE 18 ANS

Le Pass Culture est généralisé pour les jeunes de 18 ans depuis mai 2021. Chaque jeune de 18 ans a désormais accès à un compte crédité de **300€ utilisable pendant 24 mois** via l'application Pass Culture. Il peut ainsi réserver une offre culturelle parmi un large catalogue, proposé par 10 000 acteurs culturels sur l'ensemble du territoire.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.